

TOUSCOZ, Jean. *Droit international*. Paris, Presses Universitaires de France, Coll. « Thémis Droit Public », 1993, 430p.

Paul Gagné

Volume 25, Number 4, 1994

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/703400ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/703400ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Gagné, P. (1994). Review of [TOUSCOZ, Jean. *Droit international*. Paris, Presses Universitaires de France, Coll. « Thémis Droit Public », 1993, 430p.] *Études internationales*, 25(4), 837–839. <https://doi.org/10.7202/703400ar>

mais elle nous est cependant apparue, à l'occasion, quelque peu répétitive, et moins novatrice que les développements conceptuels qui la précèdent.

La conclusion de l'ouvrage a l'avantage de situer le débat, à nouveau, sur le terrain des concepts et des principes. Sur le plan programmatique, la hiérarchisation proposée entre droits fondamentaux et droits conditionnels, bien qu'elle ne soit pas nouvelle à proprement parler (le droit international reconnaît déjà le principe de réciprocité et le caractère intangible de certains droits), pose davantage la question en termes politiques. Cette distinction permettrait certainement de baliser l'exercice de certaines libertés à caractère économique présentées comme «fondamentales» dans les sociétés libérales. On peut cependant regretter qu'à part le droit à la vie, qui ne soulèvera guère de controverse, l'auteur ne précise pas quels autres droits entrent, selon lui, dans la catégorie des droits fondamentaux.

Cet ouvrage se veut un antidote à une certaine complaisance à l'endroit des «impératifs» du système capitaliste qui, depuis l'effondrement du socialisme institutionnalisé, paraît s'être installée. Son intérêt premier, pour nous, est cependant de fournir des outils pour décrire et comprendre un phénomène qui – les tragiques exemples du Rwanda et de l'ancienne Yougoslavie tendent à le démontrer – semble parfois échapper à la logique de l'économie de marché.

Pierre BOSSET

*Commission des droits de la personne du Québec,
Montréal*

Droit international.

*Touscoz, Jean. Paris, Presses
Universitaires de France, Coll.
«Thémis Droit Public», 1993, 430p.*

M. Touscoz est professeur de droit international et président honoraire de l'Université de Nice-Sophia Antipolis. Ce manuel de la collection «Thémis», traitant du droit international, vise à remplacer l'ancien manuel de cette même collection, écrit par le professeur Paul Reuter. Ce nouveau manuel s'adresse «aux étudiants et aux praticiens du droit international». L'auteur y remet en question «la distinction archaïque du droit international public et du droit international privé» et il veut nous «présenter les problématiques principales du droit international contemporain» (p. 17).

En le feuilletant, nous rencontrons d'abord un sommaire très détaillé des matières qui y sont contenues, ainsi que la définition des principaux sigles qui y sont utilisés. À la fin, nous trouvons des indications bibliographiques et un index nominatif.

Le professeur Touscoz divise son manuel en deux parties, précédées d'une longue introduction sur les définitions, l'histoire et les fondements du droit international, ainsi que sur les caractéristiques de l'ordre juridique international contemporain. La première partie traite des sujets du droit international et la deuxième, des règles de droit international.

En préliminaire des trois chapitres que comporte l'introduction, Touscoz nous propose la définition suivante du droit international: «Le

droit international est l'ensemble des règles et des institutions juridiques qui régissent la société internationale et qui tendent à y établir la paix et la justice et à y promouvoir le développement.» (p. 21) Après avoir souligné qu'il ne définit pas le droit international «à partir du concept d'État» et qu'il ne faut pas confondre «droit international et droit interétatique», l'auteur détermine qui sont les membres de la société internationale; il énumère ensuite les différents domaines où s'établissent les relations internationales, avant d'évoquer les nombreuses branches de ce droit. Les trois chapitres, qui suivent, traitent respectivement de la formation historique, des fondements doctrinaux et des caractères de l'ordre juridique international contemporain.

La première partie, intitulée «Les sujets du droit international», est divisée en quatre titres. Le premier titre sur l'État traite dans un premier chapitre de ses «caractères juridiques», dans un deuxième «de sa naissance», dans un troisième de son «territoire», dans un quatrième de sa «population», dans un cinquième de son «organisation» et dans un sixième de sa «succession». Le second titre sur «les organisations internationales» comporte deux chapitres: l'un sur «le droit international interne des organisations internationales», l'autre sur «l'organisation internationale et l'ordre juridique international». Le troisième titre, consacré aux «personnes morales non étatiques» présente dans un premier chapitre les sociétés transnationales et dans un deuxième, les organisations non gouvernementales (ONG). Enfin, le quatrième titre sur «les personnes physiques» analyse dans un premier chapitre la responsabilité pé-

nale internationale de ces personnes et dans un deuxième, «la consécration et la protection internationale» de leurs droits.

La deuxième partie sur «les règles de droit internationales» comporte deux titres: le premier sur leur formation et le deuxième sur les principales règles. Le premier titre est divisé en trois chapitres: le premier étudie les «traités internationaux», le deuxième «les coutumes internationales» et le troisième «les autres sources du droit international».

Dans le second titre, on trouve les principales règles internationales, présentées en deux longs chapitres. Le premier décrit «le droit international des échanges internationaux». Premièrement «l'ordonnancement général de l'économie internationale» est caractérisé comme néo-libéral, en ce qui concerne l'organisation du commerce international et l'organisation juridique des finances internationales. Cet ordonnancement est qualifié de solidariste en ce qui concerne le droit international et la promotion du développement, ainsi que celui de la protection de l'environnement. Deuxièmement, ce chapitre décrit les réglementations particulières des échanges internationaux en ce qui a trait au droit international des contrats internationaux et le droit international des investissements.

Le deuxième chapitre aborde «le droit international des différends internationaux». Touscoz y examine d'abord le règlement pacifique de ces différends, *i.e.* les procédures tendant à les prévenir, celles de règlement à l'amiable et celles de caractère contentieux (l'arbitrage et les juridictions internationales de la Cour internatio-

nale de justice, ainsi que les juridictions spécialisées). Ensuite, le règlement des différends par la force fait l'objet de ce dernier chapitre. L'auteur y présente la réglementation juridique du recours à la force, *i.e.* l'interdiction partielle du recours à la force armée et l'organisation de la sécurité collective; puis, il présente la réglementation juridique des conflits armés internationaux, *i.e.* la réglementation des rapports entre les belligérants et le droit à la neutralité. Le thème de la responsabilité internationale termine ce chapitre en jetant un regard sur les pratiques illicites et l'imputabilité du «fait générateur», puis sur le préjudice, ainsi que sur les conséquences de la responsabilité (la réparation et la sanction).

En conclusion, le professeur Touscoz nous rappelle qu'un manuel «n'a pas pour fonction de rendre compte de l'actualité la plus immédiate», que les «nombreuses négociations en cours (...) peuvent modifier le système juridique international», et que «l'ordonnancement international sera durablement le résultat d'un équilibre, toujours mouvant, entre les exigences de la liberté et celles de la solidarité» (p. 399).

Ce manuel a le mérite d'être à jour et complet, même si certains thèmes ne sont que brièvement présentés. De plus, il nous rend conscient que l'avenir de l'humanité se joue aujourd'hui surtout sur la scène internationale.

Paul GAGNE

*Département de philosophie
Université du Québec à Trois-Rivières*

DÉVELOPPEMENT ET ASSISTANCE INTERNATIONALE

État des savoirs sur le développement. Trois décennies de sciences sociales en langue française.

CHOQUET, C., DOLLFUS, O., Le ROY, E. et VERNIERES, M. (*sous la direction de*). Paris, Éditions Karthala, 1993, 232p.

Ce bilan de la littérature francophone sur les questions de développement est une initiative du GEMDEV (groupes travaillant sur l'économie mondiale et le développement). Il est le résultat d'une partie de la première étape d'un programme de recherche commencé en 1990 et qui doit se terminer en 1995.

Les dix articles présentés mettent en évidence le poids de l'histoire et des institutions sur les aires géographiques et les champs de recherche qui ont été privilégiés mais aussi sur la position des auteurs et la nature même de leurs analyses. De plus, les auteurs, provenant de disciplines variées, soulignent la nécessité d'une approche pluridisciplinaire du développement pour l'avancée de leur propre discipline.

L'analyse faite en introduction permet d'identifier les principaux concepts, paradigmes et méthodes qui ressortent au cours des trois dernières décennies. L'approche marxiste, plus globalisante, a dominé les décennies 1960 et 1970. Elle a été suivie par un dépérissement des théories générales au profit d'analyses de situations concrètes et de travaux méthodologiques. «Cette attention au terrain, aux faits et aux méthodes d'investigation semble caractériser la littérature francophone sur le dévelop-